



Ecole des Sources

**Ecole publique des Sources**  
**Route d'Ancy**  
**69210 Savigny**  
**tel : 04 74 01 13 51**  
**Mél : [elementaire.savigny@laposte.net](mailto:elementaire.savigny@laposte.net)**  
**<http://ecole.savigny69.free.fr>**

### *Compte-rendu du conseil d'école du 18 novembre 2005*

Séance ouverte à 18 h 15.

Présents :	-Pour la municipalité :	M. Malet (Adjoint).
	-Pour les parents :	Mes Cottancin, Techens, Lopez (Titulaires), Vion-Loisel, Laurent, De Freitas (suppléantes).
	-Pour les enseignants :	Mes Perrussel, Ona ; M. Amblard, Lagrange (Directeur).
	-Dden :	Me Roger.
Excusés :	-IEN :	Me Leroux.
	-Enseignants :	Me Guyot (congé maladie), Me Lonné.
	-Municipalité :	M. Martinon (maire), M. Sachon (resp. services techniques) .

### **Ordre du jour :**

- 1- Règlement intérieur de l'école.**
- 2- Rentrée 2005 : organisation pédagogique.**
- 3- Rentrée 2005 : fonctionnement matériel et financier.**
- 4- Rentrée 2005 : travaux et aménagement de l'école.**
- 5- Evaluations CE2.**
- 6- Temps péri-scolaire : cantine et garderie.**
- 7- Projets : classe transplantée, projet Coenius.**
- 8- Questions diverses.**

*Pour vote*

*Pour information*

*Pour consultation et avis*

*Pour consultation et avis*

*Pour information*

*Pour consultation et avis*

*Pour consultation et accord*

### **Préambule :**

- M. Lagrange s'excuse du report du conseil d'école initialement prévu le 4 novembre.
- Mlle **Ona** assure la prise de notes au cours de cette réunion.
- Les personnes présentes **approuvent à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'école en date du 23 juin 2005.**
- M. Lagrange explique que le dernier point de l'ordre du jour permettra aux parents et à la municipalité de poser d'éventuelles questions, le temps entre les résultats des élections et le premier conseil de l'année ne permettant pas de mettre en place une consultation efficace des différents partenaires. Il faudra envisager l'année prochaine une solution permettant aux parents délégués d'organiser cette consultation dès la rentrée pour permettre l'élaboration d'un ordre du jour complet du premier conseil.
- Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école se sont déroulées le 14 octobre 2005. La participation a été de **67%** (+2 points par rapport aux élections 2004). Ont été élues à l'unanimité :

**Titulaires :** Mes **Bidon** Leïla (CP), **Dumas** Nadine (CE1), **Techens** Catherine (CE2), **Lopez** Christine (CM1), **Cottancin** Martine (CE1, CM2)

**Suppléantes :** Mes **Laurent** Monique (CP), **Vion-Loisel** Stéphanie (CE1), **De Freitas** Pascale (CE1), **Bastit** Anne (CP, CM1), **Bezin** Françoise (CP, CE2, CM2).

### **1-Règlement intérieur de l'école :**

Le règlement distribué aux familles en ce début d'année scolaire avait été modifié exceptionnellement lors du deuxième conseil de l'année précédente, le nouveau Règlement départemental étant paru trop tard pour être étudié lors du premier conseil. Pour mémoire, un article avait été ajouté (n° 16) pour intégrer la nouvelle loi sur la laïcité. L'article 16 initial avait été renuméroté et modifié pour indiquer que le règlement intérieur de l'école est un condensé du Règlement départemental et ne se substitue pas à celui-ci. Ce dernier est consultable dans son intégralité à l'école sur simple demande auprès du directeur.

**Ce nouveau règlement intérieur est adopté à l'unanimité.**

L'école maternelle a ou va mettre en place un groupe de travail pour réviser son règlement et le mettre en accord avec le nouveau règlement départemental des écoles. M. Lagrange propose que l'école élémentaire profite de cette occasion pour revoir plus en profondeur son propre règlement et demander à M. Boullu de pouvoir participer à cette réflexion.

### **2- Rentrée 2005 : organisation pédagogique :**

#### **a) L'équipe enseignante :**

**Les enseignants titulaires** sont toujours les mêmes, à savoir : **Me Perrussel (CP), Me Guyot (CE2), M. Lagrange (CE1), M. Amblard (CM1)** et **M. Belynck (CM2)**. Toutefois, certains changements sont intervenus en ce début d'année :

- **M. Belynck a obtenu un mi-temps annualisé** pour cette année scolaire. Son poste est actuellement occupé par **Mlle Ona Cécile** et ce jusqu'au **6 février 2006**, date à laquelle M. Belynck réintègrera sa classe.
- **M. Lagrange bénéficie à partir de cette année d'un ¼ de décharge** pour vaquer à ses occupations administratives. **Il est ainsi déchargé d'enseignement tous les mardis : Me Lonné Annie** le remplace. Cette enseignante assure aussi la décharge de 3 autres écoles : Les Chères, La Tour de Salvagny et Limonest.

Les parents s'étonnent que Me Lonné n'ait pas été présente lors de la réunion de classe du ce1. M. Lagrange croit se souvenir qu'elle ne pouvait pas se libérer ce soir-là. En tout état de cause, il est décidé que tout sera fait l'année prochaine pour permettre aux parents de rencontrer le ¼ de décharge de M. Lagrange.

#### **b) Les enfants :**

Les effectifs actuels sont conformes aux prévisions de l'année dernière, soit **121 élèves inscrits dont 10 enfants du voyage** déjà scolarisés dans notre école l'année dernière ; M. Lagrange rappelle qu'en accord avec la municipalité, **le nombre d'enfants du voyage scolarisés dans l'école ne peut pas excéder 10**. Toutefois, dans le cas de frères ou sœurs d'enfants déjà inscrits ou d'enfants stationnant sur la commune, il est possible que ce nombre soit dépassé, ce qui entraîne des difficultés d'accueil, de répartition et de gestion pour l'équipe enseignante. **Actuellement, l'équipe enseignante ne bénéficie d'aucune aide pour l'encadrement de ces enfants. M. Lagrange aimerait qu'un travail soit fait au niveau du canton (communauté de communes, municipalité, Inspection départementale, directeurs) pour améliorer l'accueil et l'encadrement de ces populations.**

La répartition s'effectue de la manière suivante :

- **CP : 25 élèves, dont 1 enfant du voyage.**
- **CE1 : 25 élèves, dont 4 enfants du voyage.**
- **CE2 : 20 élèves, dont 4 enfants du voyage.**
- **CM1 : 26 élèves.**
- **CM2 : 25 élèves, dont 1 enfant du voyage.**

**Les prévisions pour l'année prochaine se situent dans une fourchette comprise entre 116 et 124 enfants** inscrits. M. Lagrange rappelle que la fermeture d'une classe intervient à 104 élèves.

Si les prévisions hautes se réalisent, il est fort probable que l'équipe enseignante soit obligée de **constituer des classes à double niveau.**

#### **c) La circonscription :**

M. Lagrange informe le conseil que l'école de Savigny ne fait plus partie de la circonscription de l'Education nationale « Grézieu – Monts du Lyonnais ». Il a été créée une nouvelle circonscription dont les bureaux sont situés à L'Arbresle : **circonscription de l'Education Nationale de L'Arbresle**. Celle-ci regroupe entre autre les écoles du canton sauf Sarcey, ce que l'équipe déplore. L'équipe de circonscription est composée de :

- **Me Leroux Chantal, Inspectrice de l'Education Nationale.**
- **Me Moissonnier Sylviane, secrétaire de circonscription.**
- **M. Brissaud Pascal, Conseiller pédagogique généraliste.**
- **M. Second Alain, Conseiller pédagogique EPS.**

M. Lagrange donnera tous les renseignements nécessaires aux différents partenaires de l'école (adresse, n° de téléphone, etc.).

Le **RASED dont dépend l'école se situe toujours à L'Arbresle** et se compose d'une psychologue, une ré éducatrice et une institutrice spécialisée : à noter la perte d'un poste de ré éducatrice. Par contre, du fait de la redistribution des postes, la psychologue chargée de suivre les enfants de Savigny se trouve à Lentilly ! Cela pose de nombreux problèmes d'organisation et de signalement : actuellement sur une dizaine d'enfants signalés seul un a pu être vu. **Les parents peuvent à tout moment demander les coordonnées du RASED à M. Lagrange qui les leur transmettra sans question.**

#### **d) Les activités :**

**Tous les enseignants se sont engagés dans l'Usep** cette année encore, malgré les soucis pour organiser la dernière rencontre l'année dernière. **M. Lagrange remercie d'ailleurs la municipalité pour avoir tout au long de l'année mis à disposition de l'Usep du canton les locaux sportifs et le personnel municipal : sans cette aide, il n'aurait pas été possible d'organiser ces rencontres.** M. Lagrange prie de plus la municipalité de bien vouloir l'excuser : en effet, il avait demandé à M. Martinon, au cours du dernier conseil, d'intervenir auprès de la communauté de communes en faveur de l'Usep, lui assurant que tous les directeurs faisaient la même démarche auprès de leur mairie. Il semble que M. Martinon ait été le seul informé ! M. Lagrange assure la municipalité de sa bonne foi et déplore que ses collègues n'aient pas fait cette démarche. Il remercie néanmoins la municipalité d'avoir tenu ses engagements.

**Le cross, première rencontre de l'année, a eu lieu mardi 15 novembre 2005 au parc de Lacroix-Laval.** Les enfants de l'école se sont sportivement illustrés et nous avons 10 qualifiés pour participer au cross départemental qui aura lieu au mois de décembre.

A cette occasion, les parents demandent à la municipalité si le nouveau terrain de foot synthétique permettra l'entraînement à la course, car les enfants se sont souvent entraînés dans la cour de l'école. M. Malet répond qu'il n'y a pas d'interdit en ce qui concerne la course sur le terrain synthétique et que si le stade n'a pas pu être utilisé pour le cross, c'était uniquement à cause des travaux. Par contre, il y aura certaines règles à respecter pour utiliser ce terrain, en particulier pas de lancers de poids ou javelots, pas de va et vient entre le terrain et l'extérieur, etc.

Les enseignants font remarquer que **dans ces conditions, il ne sera plus possible d'organiser la rencontre athlétisme en fin d'année.** M. Lagrange demande de plus ce qui se passera en cas de déplacement sur sol mouillé : les enfants pourront-ils accéder au terrain ? M. Malet ne voit pas d'empêchements majeurs et propose au pire l'installation de tapis-brosse à l'entrée du terrain.

Les parents demandent s'il est envisageable de construire un terrain d'athlétisme. M. Malet répond que la demande est notée. Il est prévu que les enseignants et la municipalité rediscutent des conditions d'utilisation du stade.

**Les classes de cp et cel vont cette année encore à la piscine.** Les cp le jeudi à 13 h 30 tout au long de l'année et les ce1 le mardi à 8 h30 jusqu'au vacances de février, les grandes sections de maternelle prenant le relais à cette date.

#### e) Le projet d'école :

Il se met véritablement en place cette année et le conseil sera tenu au courant de son évolution.

#### f) Divers :

**Les enseignants demandent que les cahiers de liaison soient systématiquement vérifiés par les parents jusqu'au ce2.** Pour les CM, il faut développer l'autonomie et la responsabilisation : c'est donc aux enfants à faire l'effort de penser à transmettre les informations.

### 3/4- Fonctionnement et travaux.

Vu le peu de temps restant, M. Lagrange propose que les points 3 et 4 soient traités en même temps.

Les enseignants remercient la municipalité pour tous les travaux effectués durant les vacances et depuis la rentrée :

- **panneaux d'affichage en bois dans les couloirs.**
- **Tracés de jeux dans la cour.**
- **Carrelage des préaux.**
- **Enlèvement du lambris dégradé dans la cour.**
- **Panneau au portail pour les informations urgentes.**
- **Mise en réseau et connexion à Internet pour les 7 ordinateurs de la BCD.**

Les enseignants tiennent à signaler une nouvelle fois les excellentes relations entre l'école et la municipalité ainsi que l'intérêt que celle-ci porte aux écoles publiques et aux enseignants de la commune.

Néanmoins quelques points restent à traiter (ils feront l'objet de courriers officiels auprès des services municipaux concernés) :

- **Les essuie-mains distributeurs de papier** dans les toilettes sont source de gaspillage, les enseignants demandent s'il est possible d'envisager une solution plus économique et responsabilisant les enfants. Me Lopez fait remarquer qu'à priori ces distributeurs malgré le gaspillage restent les plus économiques. A suivre...
- **Certains enfants de CP ne veulent pas aller aux toilettes extérieures** parce que trop sales. M. Lagrange fait remarquer que mise à part une fois, le ménage est fait tous les jours mais il faut bien réaliser que ces toilettes sont utilisées aux entrées (120 élèves), aux récréations (120 élèves) et à la cantine (~80 enfants), ce qui explique qu'elles ne peuvent être « très propres » à partir de la mi-journée. Il répond à la question de laisser rentrer ces enfants pour aller aux toilettes intérieures par la négative : cela pose un problème de surveillance.
- **M. Lagrange demande à ce que les poubelles container dans la cour soient remplacées par des poubelles murales** avec sacs transparents pour être en accord avec le plan vigie-pirate. M. Malet prend note.
- **Une demande de poubelles à l'intérieur pour trier les déchets** (en particulier les papiers) est faite.
- **Les enseignants signalent qu'en cas de pluie, il reste des flaques importantes** (2-3 cm de profondeur) sur les toits en terrasse de l'école. Pour l'instant, il n'y a pas de fuites visibles dans l'école.
- **Les enseignants demandent l'enlèvement du panneau en bois situé dans la cour** sur le mur côté cuisine : celui-ci représente un danger pour les enfants.
- **Ils demandent aussi un jeu de clés supplémentaire de l'école.** En effet, le jeu réservé jusqu'à maintenant à un éventuel remplaçant a été donné à Me Lonné, ¼ de décharge, et l'école ne dispose donc plus de jeu de clés disponible.

Dans le cadre du budget 2006, l'équipe enseignante formule plusieurs pistes d'investissement concernant l'école élémentaire :

- **M. Lagrange demande s'il est possible d'acquérir pour l'école et en particulier pour la direction un ordinateur portable** qui serait dévolu aux tâches administratives de plus en plus lourdes : gestion de l'école, des inscriptions cantine, des études, etc. Actuellement, M. Lagrange travaille **avec une sauvegarde personnelle** entre l'ordinateur de l'école et celui de son domicile ce qui pose le problème de la perte de données importantes. L'ordinateur actuellement dans le bureau serait alors basculé sur la BCD soit pour augmenter le parc, soit pour remplacer un vieil ordinateur.
- Il serait souhaitable de **remplacer un moniteur dans la BCD qui est hors d'usage.**
- Les enseignants renouvellent leur demande que **le préau supérieur soit fermé (hors d'air) afin d'être utilisé pour les répétitions de la chorale ou de la fête d'école.**
- Demande est faite **qu'un préau commun aux deux écoles soit construit dans la cour** : le problème de l'accueil des enfants en cas de pluie restant entier.
- **Le problème du stationnement aux abords de l'école lors des entrées et sorties se pose de nouveau.** En effet, le parking n'a que 18 places (dont 10 le long de la route direction Ancy) et une dépose-minute pour un **potentiel de 94 familles en élémentaire.**

Or, **le nombre de parents ne respectant pas les consignes élémentaires de stationnement est de plus en plus important (stationnement sur la route, demi-tour, blocage de la dépose-minute, etc.) sans parler de la vitesse des voitures venant d'Ancy : cela représente un danger pour les enfants.** M. Malet informe le conseil **qu'un parking d'une vingtaine de places devrait être construit en 2006 derrière le petit théâtre.** Les membres du conseil prennent note mais doutent que cela résolve le problème vu l'éloignement de ce nouveau parking par rapport à l'école. **Il est décidé dans un premier temps d'informer les familles et de les responsabiliser en faisant passer un mot.** M. Lagrange rappelle toutefois **qu'il existe des règles précises de stationnement et qu'il n'acceptera pas que la sécurité des enfants soit mise en cause par quelques personnes.** M. Amblard fait remarquer que le marquage au sol devant l'école indique une interdiction d'arrêt et de stationnement (passage pompiers) : cela pose un problème pour les cars qui viennent lors de transports scolaires. Les enseignants demandent s'il est possible de modifier ce marquage pour qu'il indique une interdiction d'arrêt sauf pour les transports scolaires. M. Malet répond que cela est sûrement possible.

M. Malet demande quand il serait possible de vider la salle de rangement au sous-sol. M. Lagrange propose que ce rangement se fasse un mardi, jour où il est disponible pour aider. Contact sera pris avec la municipalité pour fixer un mardi.

## **5- Evaluations ce2.**

Les résultats des évaluations ce2 cette année sont bons. On note une progression positive par rapport aux situations problèmes.

## **6- Temps péri-scolaire : cantine et garderie.**

**Cantine :** Les enseignants demandent que le matériel utilisé par le personnel de surveillance de la cantine soit différent du matériel sportif propre à l'école et rangé dans un local séparé. Cela permettrait de préserver le matériel, parfois coûteux, utilisé en EPS et éviterait la dégradation éventuelle de matériel prêté par l'Usep ou d'autres écoles.

**Etude : Un nouveau fonctionnement d'inscription à l'étude a été mis en place courant septembre.** D'une part, les enseignants qui assurent la surveillance de la deuxième étude en cas de besoin ont demandé à la mairie de pouvoir prévoir au moins une semaine à l'avance les surveillances. D'autre part, la municipalité a demandé à M. Lagrange de faire signer un règlement par lequel les parents s'engagent à utiliser l'étude du soir pour des raisons professionnelles. **Il s'en suit que pour s'inscrire il faut d'abord signer ce règlement, puis inscrire son enfant le vendredi pour la semaine suivante.** Actuellement, **il y a deux études quasiment tous les soirs avec une moyenne de 32 enfants restant par jour.**

## **7- Projets : classe transplantée, projet comenius, sorties scolaires.**

Suite à une réunion avec les parents, **la classe transplantée concernant les classes de CE1 et CE2 se déroulera du 12 au 17 juin 2006 à Quiberon.** Le coût prévisionnel actuel se situe **entre 350 et 400 € par enfant.** La municipalité a doré et déjà octroyé **une subvention exceptionnelle de 3 000 €** pour permettre de pratiquer une activité particulière : **le char à voile. L'APE s'engage à participer à hauteur de 1 800 € (1 500 + 300 issus des ventes de pizzas l'année dernière : Merci aux parents des CM2 et à tous ceux qui ont participé !)** plus le reliquat des sommes versées pour les sorties scolaires (**environ 680 €**). **La participation des parents à cette classe transplantée a été fixée à 150 € par enfant.** Il reste à trouver au minimum 1 920, au maximum 3 770 € (en fonction du coût réel impossible à chiffrer en l'état actuel). **Les parents et les enseignants organisent des ventes de pizzas et brioches chaque vacances scolaires : la première vente a permis de récolter 466 € (+116,50 € pour la classe transplantée l'année prochaine).** Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour permettre la réalisation de ce projet. M. Lagrange fait remarquer que si la somme demandée aux parents étaient supérieure à 150 €, l'annulation du voyage serait envisagée.

**Les membres du conseil donnent leur accord à ce projet à l'unanimité.**

Le projet Comenius, échange pédagogique européen, est actuellement au point mort, le nombre d'écoles intéressées n'étant pas assez grand. M. Amblard tiendra le conseil au courant de l'évolution du projet.

L'école poursuit cette année encore sa collaboration avec le cinéma de Sain-Bel et toutes les classes iront au cinéma au moins deux fois dans l'année.

Comme l'année précédente, une participation de 1,50 € est demandée aux parents pour chaque sortie scolaire. Les enseignants ont appris que l'école maternelle avait décidé lors de son premier conseil d'école de faire de même et se félicitent de cette décision qui montre la cohérence des pratiques au sein des écoles publiques de Savigny. Les enseignants s'engagent à faire figurer à chaque sortie le coût total ainsi que la participation de l'APE/Mairie et celle des parents. Cette participation pourrait exceptionnellement être revue à la baisse ou à la hausse en fonction du coût de la sortie.

La séance est levée à 20 h 20.

Le secrétaire de séance : Mlle Ona

Le président : M. Lagrange